

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETES DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 03 avril 2014, d'agréer la société de gestion suivante :

IMBank Private Equity

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : 87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis.

Capital Social : 500 000 dinars divisé en 50 000 actions de 10 dinars chacune.